



REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE

AVIS SPECIFIQUE D'APPEL D'OFFRES

Acquisition de kits d'inspection et de contrôles des produits prioritaires ciblés pour l'ONCQ

(Processus à une Enveloppe)

Pays : République de Guinée

Projet : PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE (PDACG)

Appel d'Offres No : 02/AO/MAGEL/PDACG/2023

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un prêt et un don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché Acquisition de kits d'inspection et de contrôles des produits prioritaires ciblés pour l'ONCQ en lot unique :
2. Le Ministère de l'Agriculture et d'Elevage, représenté par le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture, installation, mise en service et formation des utilisateurs d'équipements et matériels d'inspection dans un délai de livraison au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'approbation du contrat.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la banque mondiale, édition Novembre 2020 », et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), M. Ousmane BAH , Coordonnateur au courriel ousmanebah14@gmail.com copie à : smpmpdacg@gmail.com, Tel : 628 89 66 80 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres

durant les heures de bureau de **9 heures à 16 heures du Lundi au Jeudi** et de **9 heures à 13 heures le Vendredi** à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en **Français** en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous et contre un paiement non remboursable de **deux millions (2 000 000) Francs Guinéens**. La méthode de paiement se fera conformément à l'Arrêté Conjoint des Ministres des Finances et du Budget N°2304/MEF/MB/SGG portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente des Dossiers d'Appel d'Offres, le prix des DAO est reparti comme suit :

- ✓ 50% du prix d'achat du DAO est versé au compte N° 2011 000 136 « Receveur Central du Trésor » à la BCRG ; soit : 1 000 000 GNF
- ✓ 30% du prix d'achat du DAO est versé au compte N° 2011 000 407 de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), ouvert à la BCRG, soit : 600 000 GNF
- ✓ 20% du prix d'achat du DAO perçu à la Comptabilité du PDACG, soit : 400 000 GNF.

Le document d'Appel d'offres sera disponible au siège du PDACG indiqué au point 10.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **26 octobre 2023 à 13 heures 00 minute**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis le **26 octobre 2023 à 13 heures 30 minutes** de la République de Guinée, dans la **salle de réunion de l'Unité de coordination du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG)**, sise à l'adresse indiquée au point 10.

7. Une redevance de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) au taux de 0,60% et un droit proportionnel de 1 % du montant hors taxes du contrat sera payée par l'attributaire du marché, aussi les frais d'immatriculation aux taux de 0,30% du montant hors taxes du marché sera payé à la DGCMP à l'immatriculation du marché conformément à l'ARRETE A/2023/1252/MEF/CAB/SGG.

8. L'offre doit être garantie par une caution de soumission, pour un montant de **Cinquante millions de Francs Guinéens (50 000 000 GNF)** ou équivalent en monnaie étrangère librement convertible (USD, Euro, FCFA, etc.) dont :

9. L'attention est attirée sur le Règlement sur la Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgence de la Propriété Effective tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

10. L'adresse laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG)

M. Ousmane BAH, Coordonnateur National

République de Guinée, Immeuble Fella, 5ème étage, Quartier Camayenne, Commune de Dixinn, Tél : (+224) 620 02 22 62/ 628 89 66 80, Email : ousmanebah14@gmail.com / spmpdacg@gmail.com

Conakry, le 25 septembre

Le Coordonnateur National



Ousmane BAH